La saison estivale est l'occasion pour bon nombre de jeunes d'entrer dans la cage dorée et faire désormais partie du club des mariés. Cette nouvelle phase de la vie se prépare non seulement d'un point de vue matériel mais aussi d'un point de vue sanitaire. En effet, la vie familiale est caractérisée par un changement logique et évident de la vie sanitaire. Cette dernière constitue une composante essentielle, voire décisive du bien-être de la famille à construire. Partant de ce principe, le ministère de la Santé publique a établi, depuis des années, une stratégie spécifique, visant à orienter les futurs mariés vers une meilleure prise en considération de la santé sexuelle, celle reproductive et autre, maternelle.

En vue de vulgariser au mieux l'information sur les précautions à prendre dans l'optique d'optimiser les chances d'une vie conjugale saine et de mettre au monde des enfants en bonne santé, le ministère avance une série de consignes à suivre avant le mariage et durant les périodes pré et post-natales.

En effet, pour un jeune couple qui s'apprête à se marier, il est impératif de consulter un médecin, et ce, pour diverses raisons. La consultation médicale prénuptiale vise, d'abord, à s'assurer de la bonne santé des conjoints et de déceler, au moment opportun, l'éventuelle atteinte de maladies contagieuses et d'infections sexuellement transmissibles. Le médecin peut, également, prévenir les conjoints de la probabilité d'avoir des enfants souffrant de maladies héréditaires ou encore d'éventuelles malformations.

Contrairement aux consultations anodines, la consultation prénuptiale acquiert un aspect de sensibilisation: elle prépare le couple à entamer une vie commune et à préparer le terrain pour une vie familiale harmonieuse. Le médecin est, également, en devoir de sensibiliser la future mariée sur l'importance de bien organiser la vie reproductive, de recourir aux moyens contraceptifs dans l'optique de préserver l'équilibre familial mais aussi de protéger son bien-être et sa bonne santé. Cette consultation inéluctable s'accompagne d'un examen clinique et d'un test d'analyses. Ces prestations sont gratuites dans tous les établissements de santé publique.

Une fois enceinte, la future maman entame le circuit nécessaire de la prise en charge maternelle et infantile. Nécessaire, puisqu'elle vise à assister la femme enceinte tout au long de la période de la grossesse, de l'aider à préserver son équilibre sanitaire et de veiller à la protéger ainsi que son foetus contre les complications qui peuvent surgir. Le ministère de la

Santé publique rappelle que la période de la grossesse représente une période à risque aussi bien pour la future maman que pour le foetus.

Selon les indicateurs internationaux, près de 300 mille femmes décèdent annuellement suite à des complications surgissant durant la période de la grossesse ou encore durant l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle et infantile s'élève à 99% dans les pays sous-développés; un taux alarmant qui revient essentiellement au faible taux d'assistance médicale de la mère et de son enfant. Il y a également lieu de noter que 80% des cas de mortalité maternelle reviennent à des complications surgissant durant l'accouchement, notamment des hémorragies, l'augmentation imprévisible de l'hypertension artérielle, mais aussi à des complications dues à l'avortement clandestin.

Prévenir ces complications est possible, grâce notamment à une assistance médicale régulière, allant de la période prénatale et jusqu'à celle, postnatale.

Les spécialistes en gynécologie obstétrique recommandent à la future maman cinq consultations prénatales. La première doit être assurée durant le premier trimestre de la grossesse. C'est durant ces trois premiers mois que la mère se fait faire les analyses nécessaires. La deuxième consultation intervient au quatrième mois de la grossesse. Elle permet au médecin traitant de s'assurer de la bonne santé de la mère et du foetus et de déceler les éventuelles complications ou maladies.

La troisième et la quatrième consultations prénatales se déroulent au sixième et au huitième mois. Elles s'avèrent indispensables pour le suivi du développement du foetus. Au neuvième mois, une dernière consultation est à même de préparer la future maman à l'épreuve de l'accouchement.

Le ministère de la Santé publique rappelle qu'il est impératif pour une femme enceinte d'accoucher sous assistance médicale dans les établissements de santé appropriés. Des consultations postnatales sont également recommandées notamment au huitième jour de l'accouchement mais aussi au 40e jour, et ce, afin de s'assurer du bon rétablissement de la mère ainsi que de la bonne santé du nouveau-né.

Par D.b.s.